



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(12)/1
30 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Douzième réunion directive
Genève, 26 février 1996
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION
DES TRAVAUX DE LA REUNION**

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion
2. Préparation de la neuvième session de la Conférence :
 - Constitution du Comité plénier
3. Recommandation du Conseil du commerce et du développement à la Conférence concernant les listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
 - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
 - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
 - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
5. Questions diverses
6. Rapport de la douzième réunion directive du Conseil.

II. ANNOTATIONS

Point 1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la réunion, distribué au Bureau du Conseil le 23 janvier 1996, figure dans la section I ci-dessus.

Organisation des travaux

Le calendrier des travaux, approuvé par le Bureau du Conseil le 23 janvier 1996, est annexé au présent document. En vertu de l'article 61 de son règlement intérieur, le Conseil peut constituer un comité plénier pour préparer la neuvième session de la Conférence. La séance plénière d'ouverture, le 26 février 1996, sera consacrée essentiellement à l'examen du point 2. Les autres points seront étudiés à la séance plénière de clôture, le 29 mars 1996.

Documentation :

TD/B/EX(12)/1 Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2 Préparation de la neuvième session de la Conférence

Constitution du Comité plénier

Conformément à la décision qu'il a prise à sa dix-huitième session extraordinaire, le Conseil engagera les préparatifs de la neuvième session de la Conférence en constituant un comité plénier à composition non limitée, qui sera dirigé par le Président du Conseil.

Mandat du Comité plénier

Le Comité plénier sera chargé d'élaborer un texte de base qui sera soumis à la Conférence, en prenant en considération :

- Le point 8 de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence, les annotations concertées correspondantes ainsi que la note du secrétariat de la CNUCED annexée à l'ordre du jour provisoire;
- Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence;
- Les rapports des réunions ministérielles régionales et d'autres contributions régionales et nationales, ainsi que les résultats de séminaires thématiques;
- La résolution A/50/103 du 20 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Conférence de tenir compte des

résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;

- La décision 433 (S-XVIII) prise par le Conseil le 15 décembre 1995, concernant l'examen des recommandations des organes subsidiaires sur leurs futurs programmes de travail ainsi que sur certaines mesures de suivi institutionnel, en particulier en vue de la rédaction du document de base devant être établi avant la Conférence;
- Les recommandations 431 (S-XVIII) adoptées par le Conseil le 15 décembre 1995, concernant l'architecture finale du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, y compris le nombre, la désignation et le mandat des différents organes, qui dépendront des décisions prises quant au contenu du texte établi avant la Conférence.

Le Comité plénier examinera également toute autre question qu'il jugera nécessaire d'aborder dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

A la séance plénière de clôture, le 29 mars 1996, le Conseil étudiera les résultats des travaux du Comité plénier et prendra une décision à ce sujet.

Calendrier des travaux du Comité plénier

Le calendrier proposé est joint en annexe au présent document. Le Conseil pourrait autoriser le Comité plénier à l'adapter en fonction de l'évolution des travaux.

Documentation

TD/B/42(1)/L.1	Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence
TD/B(S-XVIII)/3	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-huitième session extraordinaire
TD/366	Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence
TD/B/LDC/GR/8	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
TD/B/42(2)/11-UNCTAD/LDC/1996	Les pays les moins avancés, Rapport 1996
AS/MM/77(VIII)/1/Rev.1	Documents finals d'Amman

LA/MM/77(VIII)/1

Déclaration de Caracas

Rapport de la Réunion ministérielle africaine
(Addis Abeba)

Autres contributions régionales ou nationales

Résultats de séminaires thématiques

Point 3 Recommandation du Conseil du commerce et du développement
à la Conférence concernant les listes d'Etats annexées
à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

A sa dix-huitième session extraordinaire, le Conseil a chargé le Vice-Président, M. Henri Reynaud (France), de diriger des consultations informelles en vue de la révision par la Conférence des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa douzième réunion directive, en février/mars 1996.

Le Conseil examinera la question à la séance plénière de clôture de la réunion, le 29 mars 1996.

Pas de documentation de présession

Point 4 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions
administratives et questions connexes

Point 4 a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins
des élections

La CNUCED compte actuellement 188 membres, dont la liste est donnée dans le document TD/B/EX(12)/CRP.2.

Selon les résultats des consultations informelles tenues par le Vice-Président (voir l'annotation relative au point 3), le Conseil pourrait être à même de prendre une décision au sujet des Etats qui sont devenus membres de la CNUCED depuis la septième session de la Conférence, mais qui n'ont été inscrits sur aucune des listes annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. Ces Etats, ainsi que la composition actuelle des listes, sont indiqués dans l'annexe du document TD/B/EX(12)/CRP.2.

Documentation

TD/B/EX(12)/CRP.2

Composition de la CNUCED

pages 2 et 3

Point 4 b) Composition du Conseil du commerce et du développement

Actuellement, 141 Etats membres de la CNUCED sont membres du Conseil.

Documentation

TD/B/EX(12)/CRP.2, pages 4 et 5	Composition du Conseil du commerce et du développement
------------------------------------	---

Point 4 c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

La liste des 104 organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/1 et Corr.1 et Add.1.

A sa douzième réunion directive, le Conseil sera invité à étudier une demande de participation émanant du Groupe d'étude international du cuivre.

Documentation

TD/B/IGO/LIST/1 et Corr.1 et Add.1	Organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED
---------------------------------------	---

TD/B/EX(12)/R.2	Demande présentée par le Groupe d'étude international du cuivre
-----------------	--

Point 4 d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

A l'heure actuelle, 165 ONG participent aux travaux de la CNUCED (79 sont classées dans la catégorie générale et 86 dans la catégorie spéciale).

A sa douzième réunion directive, le Conseil sera invité à étudier une demande de participation émanant de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS).

Documentation

TD/B/NGO/LIST/1 et Add.1	Liste des ONG participant aux travaux de la CNUCED
-----------------------------	---

TD/B/EX(12)/R.1	Note du secrétariat de la CNUCED
-----------------	----------------------------------

TD/B/EX(12)/R.1/Add.1	Demande présentée par l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS).
-----------------------	---

Point 4 e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

Les éventuelles incidences administratives et financières découlant des travaux de la réunion seront portées à l'attention du Conseil.

Point 5 Questions diverses

Participation d'experts aux réunions intergouvernementales de la CNUCED

Par sa décision 432 (S-XVIII) du 15 décembre 1995, le Conseil a prié son président d'engager des consultations informelles, dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Conférence, sur la question de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, et a demandé au secrétariat de mettre à jour la note intitulée "Incidences financières sur le budget ordinaire de l'octroi d'une assistance pour frais de voyage à des experts de pays en développement, notamment des PMA" (TD/B/EX(7)/L.1). Le Conseil a également demandé des données statistiques sur la participation d'experts aux réunions de la CNUCED tenues après Carthagène, ainsi que sur son financement.

A sa réunion du 23 janvier 1996, le Bureau du Conseil a chargé M. Javier Paulinich (Pérou) de diriger, au nom du Président du Conseil, les consultations informelles demandées par le Conseil dans sa décision 432 (S-XVIII), et de faire part de leurs résultats au Conseil lors de sa douzième réunion directive.

Point 6 Rapport de la douzième réunion directive du Conseil

Le projet de rapport rendant compte des débats de la séance plénière d'ouverture sera présenté au Conseil à sa séance de clôture, le 29 mars 1996.

Conformément à l'usage, le Conseil pourrait autoriser le Rapporteur à mettre la dernière main au rapport, sous la direction du Président.

ANNEXE

Calendrier pour les préparatifs de la neuvième session
de la Conférence et de la documentation connexe */

Pour les préparatifs de la neuvième session de la Conférence, le Bureau a approuvé un calendrier dont voici les grandes lignes :

- Lundi 26 février (matin) - Séance plénière d'ouverture de la douzième réunion directive du Conseil : constitution du Comité plénier
- Du lundi 26 février (après-midi) - Comité plénier (phase 1) :
au jeudi 29 février
- Etude de la documentation présentée au Conseil et échange de vues à ce sujet, afin de fournir au Secrétaire général les éléments nécessaires pour rédiger un texte de base avant la Conférence (ce texte sera distribué aux délégations avant le lundi 4 mars).
- Du lundi 11 mars
au vendredi 15 mars - Comité plénier (phase 2) :
- Efforts pour parvenir à un large consensus sur le texte établi avant la Conférence.
- Du lundi 25 mars
au vendredi 29 mars (matin) - Comité plénier (phase 3) :
- Achèvement des travaux sur le texte établi avant la Conférence
- Vendredi 29 mars (après-midi) - Séance plénière de clôture de la douzième réunion directive du Conseil

*/ Approuvé par le Bureau du Conseil à la réunion qu'il a tenue le 23 janvier 1996.